

# COMMUNE DE GREZIEU-LA-VARENNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

Séance du 6 mars 2023

*L'an deux mil vingt-trois, le six mars à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire.*

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Quorum : 15**

**Présents :**               **26**   Monia FAYOLLE, Laurent FOUGEROUX, Fabienne TOURAINE, Pierre GRATALOUP, Elodie RELING, Jean-Claude CORBIN, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Olivier BAREILLE, Anne-Virginie POUSSE, Gilbert BERTRAND, Nadine MAZZA, Jean-Claude JAUNEAU, Laurence MEUNIER, Jean-Marc CHAPPAZ, Béatrice BOULANGE, Fanny LEBAYLE, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Christel DECATOIRE, Hugues JEANTET, Eliane BERTIN, Jacques MEILHON, Anne-Marie MATHIEU, Clément PERRIER, Renée TORRES

**Absents excusés :**               Emeric MOREL, Virginie BLAISON, Marc ZIOLKOWSKI

**Pouvoirs :**               **2**   Emeric MOREL à Monia FAYOLLE  
Virginie BLAISON à Olivier BAREILLE

**Secrétaire de séance :**   Michel LAGIER

**Date de la convocation :** 28 février 2023

**Date d'affichage de la convocation :** 28 février 2023

---

### Délibération n° 10

#### **Délibération n° 021/2023 – Visite du siège de l'UNESCO par le Conseil Municipal d'Enfants**

La commune de Grézieu-la-Varenne a installé le 22 octobre 2022 le Conseil Municipal d'Enfants (CME) 2022-2023 composé de 15 conseillers municipaux enfants.

Le CME est un acteur de la vie locale et un outil d'éducation à la citoyenneté. Il permet :

- l'initiation à la démocratie et aux valeurs de la République,
- l'apprentissage des responsabilités en participant à la vie de la commune pour l'intérêt général,
- le développement personnel en favorisant, par les échanges, l'émergence d'idées, la proposition de projets et la mise en place d'actions.

Cette année, le CME a pour projet de visiter le siège de l'UNESCO, qui se situe place de Fontenoy à Paris, le 26 avril prochain.

Inauguré le 3 novembre 1958, il est le fruit de la collaboration entre plusieurs architectes emblématiques du XX<sup>ème</sup> siècle : Bernard ZEHRFUSS, Marcel BREUER et Pier Luigi NERVI.

Cette visite aura pour fil conducteur la mission et les actions de l'organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture. Elle permettra aux conseillers municipaux enfants de découvrir son fonctionnement, les valeurs qu'elle porte et comment elle influe sur le quotidien de chacun.

Une participation financière à ce voyage de dix euros serait demandée à chaque enfant.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le déplacement des 15 enfants du Conseil Municipal d'Enfants, le 26 avril 2023, afin de visiter le siège de l'UNESCO et de désigner les 5 accompagnateurs.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** le projet du CME de visiter le siège de l'UNESCO le 26 avril 2023,

**CONSIDERANT** que cette visite participe à l'apprentissage de la citoyenneté,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le déplacement du Conseil Municipal d'Enfants, accompagné par Madame Elodie RELING, adjointe à l'enfance, Madame Fanny LEBAYLE, conseillère municipale, Monsieur Robert NICOLETTI, conseiller municipal, Madame Anne-Marie MATHIEU, conseillère municipale et Madame Christine LAMBOLEZ, agent en charge du CME, afin de visiter le siège de l'UNESCO le 26 avril 2023.

**DIT** que les frais de déplacement (train, métro) et d'entrée pour la visite guidée seront pris en charge par la commune, soit directement, soit par remboursement de frais.

**FIXE** une participation au voyage d'un montant de dix euros par enfant.

**POUR : 28**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

*Pour extrait conforme,*

**Bernard ROMIER**  
Maire de Grézieu-la-Varenne

